

Formation à PONTARLIER, 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019 AUTISME : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



Objectifs :

A l'issue de cette session, le stagiaire aura actualisé ses connaissances sur le style cognitif particulier des personnes autistes et sera en mesure de mettre en place des stratégies éducatives spécifiques comme rendre l'environnement plus compréhensible et plus prévisible, enseigner des compétences de façon active dans le domaine de la communication et soutenir la personne autiste par une approche positive.

Programme :

Jour 1 – 7 heures

Autisme : Introduction théorique

Connaissances actualisées sur l'autisme et recommandations HAS

Le fonctionnement cognitif chez la personne non handicapée et chez la personne autiste

- * Théorie de l'esprit
- * Cohérence centrale
- * Fonctions exécutives

Les particularités sensorielles

Comment les évaluer et les prendre en compte au quotidien

L'impact des spécificités cognitives/sensorielles

- * Apprentissage
- * Comportement
- * Communication
- * Socialisation

Jour 2 – 7 heures

De la compréhension théorique à l'approche éducative

L'adaptation et l'organisation de l'environnement

Prévisibilité spatio-temporelle/Concordance lieu-activité

Accompagnement individualisé et pédagogie spécifique

Les évaluations formelles/informelles

Les stratégies d'apprentissage TEACCH ABA ESDM

L'approche positive et les systèmes de « motivateurs »

La collaboration familles/institutions/écoles

Jour 3 – 7 heures

La communication

Langage et communication

L'évaluation informelle de la communication expressive et réceptive

Les outils et les moyens de communication alternatifs (objets - photos - images - pictogrammes - mots écrits)

Adaptations spécifiques au quotidien

- * Mieux comprendre l'environnement
- * Favoriser l'autonomie
- * Améliorer la qualité de vie

Infos :

Accès : Pas de prérequis

Méthode pédagogique : Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation de certains outils

Moyens pédagogiques : au premier jour du stage, une salle équipée, un vidéo projecteur, un livret d'accueil du stagiaire, un support écrit

Durée : 21 heures réparties sur 3 jours

Lieu : PONTARLIER

Dates : 30 septembre, 1er et 2 octobre 2019

Animateur : Stéphanie JACQUES, Psychologue clinicienne. Après un Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) en 1999, elle a travaillé durant 10 ans auprès d'enfants et d'adolescents déficients visuels. Conjointement à son temps plein d'éducatrice, exercé en internat, elle reprend des études de psychologie, où elle obtient un Master 2 en Clinique psychopathologique/Clinique de la famille, en 2011. De 2011 à 2017, elle intervient auprès d'enfants et d'adolescents sur un pôle autisme en IME (évaluations, PPI, supervision des équipes), tout en se formant régulièrement aux approches développementales et comportementales. Depuis 2017, elle a intégré une Equipe Mobile Autisme qui lui permet d'intervenir tant auprès des enfants que des adultes TSA, ainsi qu'auprès des équipes de terrain (IME, ESAT, Foyer Hébergement). Elle a développé en parallèle une activité libérale (avec une spécificité handicap/TSA avec ou sans DI/TDAH/HPI), qui lui permet d'intervenir en tant que formatrice auprès des écoles, des familles, ou encore en formation initiale d'éducateurs spécialisés.

Tarifs (hors frais déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :

Professionnel : 385 euros

Profession libérale : 300 euros

AVS / AESH : 180 euros (justificatif obligatoire)

Etudiant / Parent : 55 euros (justificatif obligatoire)

Formation à PONTARLIER les 3 et 4 octobre 2019

Code stage F4bis

AUTISME DE HAUT NIVEAU

une culture à comprendre et s'approprier



Objectifs :

A l'issue de la session, le stagiaire aura une meilleure vision du spectre autistique. Il disposera d'idées et de stratégies pour un accompagnement plus adéquat. Il sera capable, à partir de ses expériences partagées et par la perception du monde et du quotidien d'un point de vue « autiste », de mieux élaborer l'accompagnement des personnes TSA de tous niveaux.

Programme :

Jour 1 – 7 heures

Mon histoire personnelle – les points importants

Présentation de l'autisme H-N, vécu de l'intérieur

Travail en groupe et retour : cerner les autistes accompagnés à travers cette redéfinition du spectre

Redéfinir l'utilité du diagnostic et de l'accompagnement

Travail en groupe et retour : apport du diagnostic aux autistes accompagnés, blocages dans l'acceptation ou/et l'accompagnement

Objectifs de l'accompagnement, l'idéal

Exemple de parcours en profondeur : les relations sociales

Jour 2 – 7 heures

Autres exemples, survol (habillement, orientation, extériorisation...)

Mon parcours professionnel.

Le bagage émotionnel et la manière de penser, leur impact

La complexité du monde professionnel : l'autogestion, l'imagination sociale, l'organisation cognitive.

Stratégies possibles pour viser l'acceptation et l'intégration du handicap (sensibilisation, l'enseignement de compétences sociales...)

Travail en groupe et retour : potentiel d'autistes accompagnés et stratégies à développer.

Temps, échange question/réponse

Infos :

Accès : Pas de prérequis

Méthode pédagogique : Apports théoriques, étude de cas, échanges, présentation de certains outils

Moyens pédagogiques : au premier jour du stage, une salle équipée, un vidéo projecteur, un livret d'accueil du stagiaire, un support écrit

Durée : 14 heures réparties sur 2 jours

Lieu : PONTARLIER (25)

Dates : 3 et 4 octobre 2019

Animateur : Claire MARAILLET, Franco-Américaine, est une personne avec TSA. Après un diagnostic reçu à l'âge de 31 ans en France (à 25 ans à Barcelone, où elle travaillait alors), elle a décidé de suivre de nombreuses formations en autisme et y a souvent participé en apportant son témoignage. Diplômée comme enseignante d'anglais dans le secondaire, elle commence sa carrière à Barcelone jusqu'en 2008. Elle écrit « J'ai appris au fil des années de mes galères, mes difficultés, travaillant chaque jour un peu plus sur comment les contourner, compenser. L'enfance et les premières années dans la vie active ont été rudes, mais j'en vois les fruits aujourd'hui ». Après des études tentées en sténotypie en France (2015-2019), elle décide de consacrer une partie de son temps à l'autisme, l'autre partie de son temps à divers projets dans d'autres domaines (écriture, musique...).

Tarifs (hors frais déplacement, repas et hébergement du stagiaire) :

Professionnel : 253 euros

Profession libérale : 210 euros

AVS / AESH : 120 euros (justificatif obligatoire)

Etudiant / Parent : 38 euros (justificatif obligatoire)

Bulletin d'inscription - EDI FORMATION

À retourner complété à : EDI Formation, 2791 chemin de Saint Bernard - Bât. F | 06220 Vallauris

Tel 04 93 45 53 18 | www.ediformation.fr | info@ediformation.fr

Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000050 NAF 8559A

Déclaration d'Activité 93060125406 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Stagiaire

NOM : Prénom : Fonction :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :@.....

Libéral FIFPL DPC Demandeur d'emploi * AIF * AVS * Etudiant * ASP (Spécialisation Professionnelle)
* justificatif obligatoire

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR (à compléter obligatoirement) :

Etablissements publics Association Entreprises / Etablissements : Fongecif (CPF Transition) OMA FAF Chorus pro

Statut

Le Directeur, Mme, Mr, Établissement :

Adresse Établissement :

Code postal Établissement : Ville Établissement :

Tél. : Fax : Mail :@.....

SI ADRESSE DIFFERENTE : cochez les cases correspondantes et complétez :

Convention :

Facturation :

Copie de la feuille d'emargement avec la facture (uniquement pour les établissements) Attestation

Employeur

OBLIGATOIRE : Pour toute inscription à une session d'approfondissement, merci d'indiquer la formation théorique de base de 35 h suivie (F1, F2 ou F24)

Session : Suivie le : A :

DEMANDE UNE INSCRIPTION A :

Session 1 : date : lieu :

Session 2 : date : lieu :

Inscription hors prise en charge employeur :

1 chèque de caution par session du montant des droits pédagogiques obligatoire pour toute inscription (tous les tarifs indiqués sont hors frais de repas, déplacement et hébergement du stagiaire)

Sur ordre du stagiaire, ce chèque peut servir de règlement et être encaissé à l'issue de la formation.

Chèque Session 1 (à EDI Formation) : Chèque n°. Banque : Montant :€

Chèque Session 2 (à EDI Formation) : Chèque n°. Banque : Montant :€

Virement : Crédit Mutuel : IBAN FR76 1027 8091 1100 0200 0600 144 | BIC CMCIFR2A Montant :€

Nom du stagiaire ou numéro de facture obligatoire sur l'ordre de virement

Fait à

Le

.....
Obligatoire : Signature du Directeur et Cachet de l'établissement
si inscription par l'Employeur. Vaut acceptation des CGV.

Données personnelles :

La réforme RGPD entre en vigueur le 25 mai 2018 au sein de l'Union Européenne. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site d'EDI FORMATION ou par courrier. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un courrier postal.

Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire de ce bulletin d'inscription, en ligne ou non, sont utilisées par EDI FORMATION uniquement dans le cadre de la mise en oeuvre des services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

J'accepte ces conditions

Inscription

Copyright 2018 EDI Formation

Conditions générales de vente & Modalités pratiques

1. DESIGNATION

EDIFORMATION est un organisme de formation dont le siège est sis 2791 Chemin de St Bernard, Porte 19, Bât. F, 06220 VALLAURIS la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur sous le numéro 93 06 01254 06 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). EDI Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter et intra établissements, ces actions de formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dans les paragraphes qui suivent il est convenu de désigner par :

- Contrat /Convention de formation : Toute prestation faisant l'objet d'une contractualisation

- Client : Professionnel du secteur médico-social et du sanitaire, professionnel libéral, étudiant, particulier ou établissement concerné par le domaine abordé

- Formation Inter : formation organisée et dispensée par EDI FORMATION

- Formation Intra : formation dispensée par EDI FORMATION sur demande du client

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre d'EDI FORMATION destinée à tout client.

Le fait de signer un Contrat /Convention de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente, excepté les conditions générales de vente spécifiques à la formation. Le fait qu'EDI FORMATION ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente pour lui-même, l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'EDI FORMATION lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre EDI FORMATION à ses besoins.

2.1 Formation INTER

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles, à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le Client. Les tarifs -hors formation continue- sont applicables sur présentation d'un justificatif valide, de l'année en cours à la date du stage.

Pour chaque inscription, sont adressés :

- un Contrat /Convention de formation à retourner à réception et au plus tard dans les 20 jours calendaires, avec la mention « bon pour accord », paraphé et signé, sous peine d'annulation de l'inscription par EDI FORMATION sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le Contrat /Convention de formation est réputé valide et entre en vigueur à réception par EDI FORMATION

- une confirmation de stage (à présenter sur le lieu de stage) comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires, accès.

2.2 Formation INTRA

Le devis comportant le programme détaillé, les objectifs et moyens pédagogiques (et les conditions générales de vente) est adressé au Client qui, s'il l'accepte, le retourne avec la mention « bon pour accord », paraphé et signé. Les dates sont proposées par EDI FORMATION selon les disponibilités des formateurs.

A réception du devis signé par le Client, EDI FORMATION adresse une convention de formation à retourner dans les meilleurs délais, avec la mention « bon pour accord », paraphée et signée par le Client.

3. PROPRIETE INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

EDIFORMATION est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique,...). A ce titre, sans accord exprès formel d'EDI FORMATION, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. EDI FORMATION demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. EDI FORMATION se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres.

4. CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par EDI FORMATION au Client. EDI FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

4.1. Communication

Le Client accepte d'être cité par EDI FORMATION comme client de ses offres de services, aux frais d'EDI FORMATION. Sous réserve du respect des dispositions aux articles 5 et 6, EDI FORMATION peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

4.2. Protection des données

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre EDI FORMATION et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat/Convention et le suivi des acquis de formation.

Conformément à la loi RGPD du 20 Juin 2018 sur la protection des données, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EDI FORMATION.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. EDI FORMATION conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation.

5. REGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Chaque stagiaire devra aussi se conformer

aux règles de sécurité des différents sites d'accueil ; il est interdit de fumer dans les lieux publics et dans les locaux de la prestation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Il est entendu que les retards, absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat de formation par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'EDI FORMATION.

6. REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations d'EDI FORMATION, le Client accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de EDI FORMATION) et s'engage à en respecter les dispositions. Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

7. CONDITIONS FINANCIERES

Les coûts d'inscription sont nets de taxe, (Exonération de TVA Article 293B du CGI) et correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'EDI FORMATION. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre d'EDI FORMATION, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, EDI FORMATION pourra suspendre tous les Contrats/Conventions en cours et désactiver l'accès au soutien de formation sur le site, sans préjudice de toute autre voie d'action. Une indemnité forfaitaire pour frais de règlement de 40 (quarante) Euros sera appliquée ainsi que des intérêts de retard d'un taux égal à trois fois et demi le taux de l'intérêt légal (conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992).

7.1 Formation INTER

Une cotisation à vie d'un montant de 15 euros lors de la première formation donne accès aux parents à toutes les formations dispensées par EDI FORMATION.

8. ANNULATION et DEDOMMAGEMENT

8.1. Annulation à l'initiative d'EDI FORMATION

Si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, EDI FORMATION se réserve la possibilité d'annuler la session 20 jours, au plus tard, avant le 1er jour de stage et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

8.2. Force majeure

EDI FORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EDI FORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EDI FORMATION.

8.3. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail).

8.3.1. Remplacement d'un stagiaire professionnel pris en charge par l'employeur

EDI FORMATION offre la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre stagiaire ayant le même profil ou les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées jusqu'à 3 (trois) jours calendaires avant le premier jour de stage (Inter / Intra).

8.3.2. Formation intra établissement

• Frais de dédommagement
Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais.

Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

• Frais de déplacement du formateur

Après la signature de la convention pour toute annulation de la formation, le client sera tenu de rembourser les frais engagés, montant réel du coût de déplacement du formateur, si ceux-ci ne peuvent pas être remboursés par la compagnie de transport (justificatifs fournis par EDI FORMATION) : Formation dans les DOM TOM, hors UE, France Métropolitaine/Corse.

8.3.3. Formation inter établissement

8.3.3. A - Formation continue d'un professionnel

Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de stage, le client peut annuler sa participation sans frais.

Du 29ème jour au 11ème jour, pour toute annulation le client s'engage au versement d'une somme équivalent à 60 % du montant total du prix de la formation à titre de dédommagement.

A compter du 10ème jour jusqu'au 1er jour de stage, le versement s'élèvera à 100% du prix de la formation pour tous cas d'absence ou d'annulation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

8.3.3. B - Formation d'un individuel

Passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat. Le client est soumis aux conditions d'annulation prévues à l'article 8.3

9. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EDI FORMATION à l'occasion de l'exécution du Contrat /Convention de formation, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Grasse.